

Région Hauts de France  
Département du Nord  
Arrondissement de Dunkerque  
Chef-lieu de Canton

**DEC n°105/2025**

## DECISION

### Objet : ETIN'SCENES : mise à disposition d'un local communal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 novembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant à signer les conventions de louage des choses n'excédant pas 12 ans.

Vu l'article L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

Considérant la demande formulée par l'association ETIN'SCENES de proposer une offre d'activité culturelle sur la commune : Arts de la scène et spectacle vivant (sauf cirque), nécessitant la mise à disposition d'un local communal,

Considérant que l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

Le Maire soussigné,

### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De signer une convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable du local L'Universelle, situé, 11 rue de Ledringhem, issu de la parcelle référencée au cadastre section AH 213, sur la commune de Wormhout.

Le bénéficiaire de l'occupation est l'association ETIN'SCENES (W594013613) dont le siège est situé 353 route de Bergues, 59470 WORMHOUT.

**ARTICLE 2 :** La présente occupation du domaine public est conclue à compter du 15/09/2025, jusqu'au 31/07/2026.



**ARTICLE 3 :** Conformément à l'article L 2125-1 du CG3P, la présente mise à disposition est accordée à titre gracieux.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout, le 06 octobre 2025

David CALCOEN  
Maire

